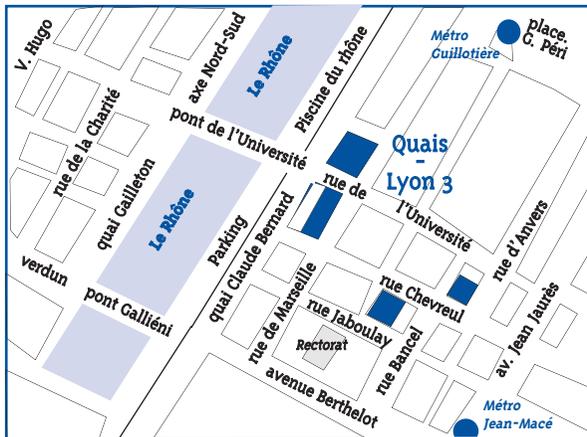


Contacts

- ↳ Responsable scientifique : Alain DEVERS,
alaindevers@orange.fr
- ↳ Organisation : François-Xavier ROUX-DEMARE,
francois-xavier-demare@univ-lyon3.fr
- ↳ Secrétariat : Valérie MARCELLIER,
iej-adm@univ-lyon3.fr, 04 78 78 73 53

Plan d'accès



les procédures familiales

*Journée validée dans le cadre
de la formation continue obligatoire
des avocats pour une durée de 6h*

21 MAI 2010

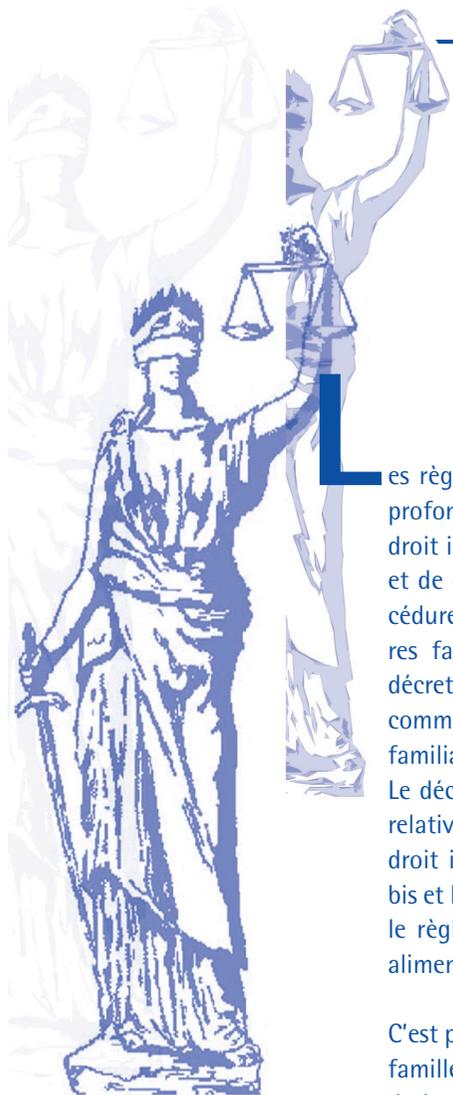
**Amphithéâtre ROUBIER
15 quai Claude Bernard
69007 Lyon**

en
collaboration
avec



en partenariat avec





Les règles de procédure en matière familiale ont été profondément modifiées ces dernières années. En droit interne, la loi du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures a modifié la compétence du juge aux affaires familiales dans le sens d'un élargissement. Le décret du 10 avril 2009 a redéfini les modalités de communication des pièces entre le juge aux affaires familiales, le juge des enfants et le juge des tutelles. Le décret du 20 mai 2009 a refondu les dispositions relatives à l'audition de l'enfant en matière civile. En droit international privé, les règlements Bruxelles II bis et Bruxelles I seront prochainement complétés par le règlement (CE) n° 4/2009 relatif aux obligations alimentaires.

C'est pourquoi l'IEJ de Lyon et le Centre de droit de la famille se proposent de réunir les praticiens du droit de la famille de la région Rhône-Alpes pour faire le point sur ces différentes réformes. La matinée, alternant exposés et débats, sera consacrée aux procédures internes. L'après-midi, en la forme d'atelier, sera consacré aux procédures internationales à partir d'un dossier.

Cette journée se fixe pour objectif de permettre l'échange et l'émergence de bonnes pratiques des nouvelles procédures familiales.



8h30 Accueil des participants

8h40 Allocution d'ouverture

M. Louis-Augustin BARRIÈRE, *Doyen de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3* et Me Myriam PICOT, *Bâtonnier du Barreau de Lyon*

MATINÉE : LES PROCÉDURES INTERNES

Sous la présidence de M. Michel FICAGNA, *Président de la chambre de la famille du TGI de Lyon*

1 – LES COUPLES

9h Le juge des couples par Me Sylvain THOURET, *avocat au Barreau de Lyon* et Me Pascale GOUGAUD, *avocat au Barreau de Lyon, présidente de la commission Droit des personnes*

2 – L'ENFANT

10h30 Les juges de l'enfant par Me Marie-Pierre DOMINJON, *avocat au Barreau de Lyon, présidente de la Commission Droit des mineurs*

11h20 L'audition de l'enfant par Mme Annick ISOLA, *Juge au TGI de Lyon*

12h Déjeuner libre

APRÈS-MIDI : LES PROCÉDURES INTERNATIONALES

1 – LE CONTENTIEUX MATRIMONIAL

14h Atelier animé par M. Michel FARGE, *maître de conférences à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble*, Me Alexandre BOICHÉ, *avocat au Barreau de Paris* et Mme Bénédicte LECHARNY, *JAF au TGI de Saint-Étienne*

2 – LE CONTENTIEUX PARENTAL

15h30 Atelier animé par M. Alain DEVERS, *maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3*, Me Charlotte BUTRUILLE-CARDEW, *avocate au Barreau de Paris* et un magistrat

17h Propos conclusifs par M. Cyril NOURISSAT, *professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3*

bulletin d'inscription

Nom : _____
Prénom : _____
Profession : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Fax : _____
Courriel : _____

■ Droit d'inscriptions :

- Tarif normal : 150 euros
- Avocats inscrits au Barreau depuis moins de 3 ans
(attestation à fournir) : 50 euros
- Étudiant *(attestation à fournir) : gratuit*

■ Mode de règlement :

Chèque *(à l'ordre de l'Agent comptable Université Jean Moulin Lyon 3)*
à envoyer à l'adresse suivante :
Université Jean Moulin Lyon 3
Institut d'Études judiciaires
Les procédures familiales
15 quai Claude Bernard
69007 Lyon

*Une attestation de présence valant facture
vous sera remise lors de la journée.*

